

Services d'urgence

Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger offrent une assistance en tout temps. En dehors des heures normales de bureau, votre appel sera automatiquement acheminé à un agent consulaire à Ottawa ou bien on vous demandera de laisser un message et un numéro où vous joindre. Dans un cas ou l'autre, la réponse sera rapide.

- Si vous laissez un message vocal, soyez clair et laissez un numéro de téléphone complet ou une adresse où vous joindre. Dans certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa. Vous pouvez aussi faire un appel à frais virés (s'il y a lieu) à Affaires étrangères et Commerce international Canada à Ottawa, au **613-996-8885**, ou contacter le Centre des opérations d'urgence par courriel, à **sos@international.gc.ca**, ou par télécopieur, au **613-943-1054**.

- Dans les endroits où le Canada n'a pas de bureau local, certains bureaux australiens ou britanniques peuvent fournir des services d'urgence et contacter la mission canadienne la plus proche en votre nom. Avant de quitter le Canada, consultez la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger, sur le site **www.voyage.gc.ca/alt/canoffices.asp**.

Si vous avez une urgence médicale à l'étranger, les agents du bureau du gouvernement du Canada le plus proche peuvent vous fournir les services qui suivent.

- Vous fournir la liste des établissements et des fournisseurs de soins médicaux. (Certaines ambassades et certains consulats canadiens affichent des listes des dispensateurs locaux de soins médicaux sur leur site Web.)
- Vous rendre visite à l'hôpital et vous fournir des services d'interprétation de base s'il y a lieu.